

Québec, le 27 juin 2012

Monsieur François Drouin
Directeur général
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauré – 4
dans la MRC de la Côte-de-Beauré
Questions complémentaires du 27 juin 2012 (DQ7 n° 1 à 7)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

Dans votre bulletin municipal, Le Sommet, de décembre 2011, nous pouvons lire à la page 10 que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges « a reçu de nombreuses plaintes, voire même une pétition, relativement à la circulation sur l'avenue Royale et dans le rang Saint-Antoine, entre le Pont-Neuf et l'intersection du chemin de l'Abitibi, dans le cadre du projet d'éoliennes ».

Par ailleurs différents intervenants au dossier ont appuyé la municipalité dans ses démarches et ceux-ci « n'ont pas hésité à tout faire pour mettre en place rapidement les mesures appropriées afin d'atténuer les inconvénients associés aux nombreux déplacements des camionneurs et des travailleurs qui ont emprunté notre territoire pour se rendre sur les lieux de construction des éoliennes ».

Question 1

Pourriez-vous préparer un tableau indiquant le nombre respectif de plaintes reçues au regard de la densité de circulation sur les rangs Saint-Léon et Saint-Antoine ainsi que sur l'avenue Royale pour chacune des années 2010, 2011 et du début de mai à ce jour pour 2012. À titre d'exemple :

Réponse 1

A priori, nous devons vous informer qu'avant même le début des travaux de constructions des éoliennes, la municipalité recevait déjà de nombreuses plaintes concernant la circulation des véhicules lourds sur l'avenue Royale. Nous avons des entrepreneurs qui ont des bancs d'emprunts dans le secteur est qui empruntent l'avenue Royale pour livrer leurs matériaux aux chantiers. Les plaintes touchaient principalement la vitesse et l'heure

matinale à laquelle ils commençaient à circuler. Une pétition de 433 signatures a d'ailleurs été déposée au conseil municipal sur le sujet.

Par rapport au projet des éoliennes, la quantité de véhicule qui circule est venue s'ajouter aux plaintes que nous avons déjà, ainsi que des plaintes de résidents de l'autre portion du rang St-Antoine qui déplorent que des camions circulent par cette route plutôt que par celle qui passe par St-Tite des Caps. Nous avons également des plaintes concernant les véhicules lourds qui traversent la municipalité par la route 360 plutôt que de passer par la 138 à St-Tite-des-Caps. Les plaintes qui nous sont adressées proviennent de quelques résidents seulement (3 ou 4) mais nous n'avons pas de décompte. En plus des plaintes adressées directement à l'Hôtel de ville, il y en a qui sont également formulées auprès des élus municipaux, mais elles ne nous sont pas toujours rapportées.

Depuis 2011, nous recevons des plaintes concernant la poussière sur le rang St-Antoine de la part du résident qui demeure à proximité du chemin de l'Abitibi, qui est une route sur gravier. Il nous a appelés à au moins trois reprises en 2012 à cet effet.

	2010	2011	2012
Rang Saint-Léon			
Rang Saint-Antoine			
Avenue Royale			

Question 2

Des mesures appropriées afin d'atténuer les inconvénients associés aux nombreux déplacements des camionneurs et des travailleurs empruntant le territoire de la municipalité pour se rendre au chantier de construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré auraient été mises en place. Quelles sont ces mesures et à qui incombait la mise en place de ces mesures ? Veuillez préciser et documenter.

Réponse 2

Comme mesure pour limiter la vitesse, la municipalité de concert avec la Sureté du Québec et la participation de quelques citoyens organise depuis trois (3) ans des barrages routiers pour sensibiliser les automobilistes et les camionneurs au problème. En 2010 et 2011, les barrages ont été faits dans le secteur ouest de la municipalité. Le 22 mai 2012, il s'est tenu à proximité du 5640 avenue Royale pour tenter de rejoindre plus spécifiquement les travailleurs du projet des éoliennes. En plus, la Sureté du Québec procède périodiquement à des opérations radars dans ce secteur (2 à 3 fois par année).

D'autre part la municipalité a fait une demande au ministère des Transports afin de faire abaisser la limite de vitesse, de 70 km/h à 50 km/h, sur la portion du rang St-Antoine (entre l'avenue Royale (secteur du pont-neuf) et du chemin de l'Abitibi) qui relève de sa responsabilité. Le ministère a accueilli la demande favorablement et a fait la modification au printemps 2012.

Pour ce qui est des véhicules lourds qui passent par la 360 plutôt que par la 138, Boralex en est avisé lorsque la situation se produit. Nous savons qu'un suivi est fait auprès des camionneurs périodiquement.

Question 3

Est-ce qu'un suivi auprès des citoyens ayant porté plainte a été effectuée afin de connaître leur satisfaction quant aux mesures apportées afin de diminuer les inconvénients résultant de l'augmentation du trafic routier? Dans l'affirmative, veuillez préciser les résultats de ce suivi ?

Réponse 3

Non

Question 4

Advenant que les artères ci-après nommées soient de juridiction municipale, est-ce que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a envisagé la possibilité de valider l'augmentation du trafic routier en installant des compteurs routiers sur les artères empruntées par les travailleurs et les camionneurs notamment sur le rang Saint-Léon (à proximité du rang Saint-Antoine), sur l'avenue Royale (à proximité du rang Saint-Antoine) et finalement sur le rang Saint-Antoine (à l'intersection avec le chemin de l'Abitibi Price)? Veuillez préciser et documenter.

Réponse 4

Le rang St-Antoine et l'avenue Royale (pour le secteur concerné) relèvent de la responsabilité du ministère des Transports et le chemin de l'Abitibi est un chemin privé. Le rang St-Léon n'est pas sur notre territoire.

Question 5

Dans la négative, est-ce que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges entend entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales (MTQ) afin de réaliser un tel suivi du trafic routier à l'été et à l'automne 2012 ainsi que pour la période de construction (de mai à novembre) en 2013 et 2014 ?

Réponse 5

Actuellement, nous savons qu'un décompte des véhicules s'effectue par Boralex. Il n'est pas présentement dans nos intentions d'en demander un au ministère.

Question 6

Est-ce que le chemin de l'Abitibi Price débute à l'intersection de l'avenue Royale et du rang Saint-Léon ou bien débute-t-il à la propriété du Séminaire de Québec ?
Jusqu'où est-il sous votre responsabilité ?

Réponse 6

Le chemin de l'Abitibi Price débute à l'intersection du rang St-Antoine (au sud), soit à 500 mètres de l'intersection de l'avenue Royale et rejoint le rang Ste-Marie (au nord). Il appartient au Séminaire de Québec et la municipalité n'a aucune responsabilité concernant ce chemin.

Question 7

En lien avec la réalisation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré;

- A. Une entente est-elle intervenue entre le promoteur et la municipalité quant à l'utilisation des routes qui relève de la municipalité ? **NON**
- B. Si oui, cette entente prévoit-elle une compensation s'il y a bris du réseau routier attribuable à la circulation engendré par la réalisation du projet?
- C. Si oui, déposez l'entente

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **29 juin prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission